

ID: 063-216300194-20250325-202527-DE



République Française Département du PUY-DE-DÔME Canton de GERZAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AULNAT

Séance du 25 mars 2025

N°2025-27

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars 2025 à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Présent(e)s : seize (16)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, M. PRADIER Éric, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, Mme BALICHARD Dominique, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : six (6)

Mme PIRONIN Maryse a donné pouvoir à Mme Catherine MATHEY; Mme ALAPETITE Nadine a donné pouvoir à Mme MANDON Christine; Mme CHETTOUH Aïcha a donné pouvoir à M. Didier THABEAU; M. LAZEWSKI René a donné pouvoir à M. FAGONT Alain; Mme GHESQUIERE Chantal a donné pouvoir à Mme CORREIA Sandra; Mme SOARES Maryse a donné pouvoir à Mme Françoise RÉVEILLOUX.

Absent(e)s: cinq (5)

M. BAYLE Dominique, M. ESPINASSE Philippe, M. FRADET Nicolas, Mme METENIER Séverine, M. PRIEUR Olivier.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.





ID: 063-216300194-20250325-202527-DE

Délibération 2025-27

Objet: Rapport Social Unique (RSU) 2023

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L231-1 à L231-4 et L232-1 qui fixe les règles relatives à l'établissement du rapport social unique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 13 mars 2025 ;

Le Rapport Social Unique (RSU) est une enquête définie par la Direction Générale des Collectivités Locales et doit être réalisé et présenté tous les ans par les collectivités locales devant leur Comité Social Territorial.

Le RSU est obligatoire et succède dès 2021 au Rapport sur l'état de la Collectivité, appelé bilan social et qui était jusqu'à présent obligatoire tous les 2 ans. Il est désormais commun aux 3 fonctions publiques.

Ce rapport, véritable outil d'analyse de l'emploi public territorial, dresse un état des lieux des politiques de gestion des ressources humaines. Il est articulé autour de dix thématiques : emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail, amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action et protection sociales, discipline.

Le RSU permet d'obtenir une photographie à un instant T de la collectivité, c'est un outil de dialogue social et de gestion des RH dans la collectivité.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

> De prendre acte de la présentation du rapport social unique portant sur l'année 2023.

En mairie d'Aulnat, Le 25 mars 2025

Youlu

Madame la secrétaire de séance, COUTANSON Pascale Le Maire,
MANDON Christine